

# ETATS FINANCIERS

Exercice 2019



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

**MAIRIE DE JUSSY**

## INDEX

---

<b>ANNEXE 1</b>	MESSAGE DU CONSEIL EXECUTIF	page 3
<b>ANNEXE 2</b>	BILAN AU 31 DECEMBRE 2019	page 4
<b>ANNEXE 3</b>	COMPTE DE RESULTATS	page 5
<b>ANNEXE 4</b>	COMPTE DE RESULTATS FONCTIONNEL	page 6 à 12
<b>ANNEXE 5</b>	COMPTE DES INVESTISSEMENTS	page 13
<b>ANNEXE 6</b>	TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	page 14
<b>ANNEXE 7</b>	REGLES REGISSANT LA PRESENTATION DES COMPTES	page 15
<b>ANNEXE 8</b>	PRINCIPES RELATIFS A LA PRESENTATION DES COMPTES	page 16 à 17
<b>ANNEXE 9</b>	ETAT DU CAPITAL PROPRE	page 18
<b>ANNEXE 10</b>	TABLEAU DES PROVISIONS	page 19
<b>ANNEXE 11</b>	TABLEAU DES PARTICIPATIONS	page 20
<b>ANNEXE 12</b>	TABLEAU DES GARANTIES ET ENGAGEMENTS CONDITIONNELS	page 21
<b>ANNEXE 13</b>	TABLEAU DES IMMOBILISATIONS	page 22
<b>ANNEXE 14</b>	CREDITS D'ENGAGEMENT OUVERTS DEPUIS PLUS DE 5 ANS	page 23
<b>ANNEXE 15</b>	INDICATIONS SUPPLEMENTAIRES	page 24 à 25
<b>ANNEXE 16</b>	RATIOS FINANCIERS	page 26 à 27
<b>ANNEXE 17</b>	CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES	page 28 à 29
<b>ANNEXE 18</b>	RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE	page 30 à 31

## 1. MESSAGE DU CONSEIL EXECUTIF

Les comptes 2019 de la commune de Jussy bouclent sur un excédent de revenus du compte de résultats de **CHF 1'334'819.53**.

Par rapport au budget voté, il apparaît que le résultat est supérieur de CHF 1'322'337.53 mais en diminution de CHF 1'026'082.51 par rapport au résultat de l'exercice 2018.

Cette forte évolution est expliquée par l'augmentation des revenus réalisés en 2019 pour un montant de CHF 7'670'065.67 contre un montant de CHF 5'031'985.00 prévu au budget, soit une augmentation de CHF 2'638'080.67 (+52.42%) par rapport au budget.

Les charges du compte de fonctionnement se sont montées à CHF 6'335'246.14 contre un montant de dépenses attendu au budget de CHF 5'019'503.00, soit une augmentation des charges de CHF 1'315'743.14 (+26.21%).

Cette augmentation des charges par rapport au budget, s'explique par la décision de comptabiliser des amortissements complémentaires pour un montant de CHF 715'900.--. Le solde de CHF 599'843.--correspond à des opportunités de dépenses d'intérêts générales tel que le nouvel éclairage du domaine public pour un montant de CHF 156'000.--, la création du nouvel arrêt des TPG à Lullier pour un montant de CHF 73'000.--

Toutes ces dépenses ont été annoncées en cours d'année au Conseil municipal.

Au regard du résultat de l'exercice 2018 de CHF 2'360'902.04, le résultat de l'exercice 2019 a enregistré une baisse de CHF 1'026'082.51 (-43.46%). Pour mémoire le résultat de l'exercice 2018 avait été fortement influencé par un changement de méthode comptable nécessitant la réévaluation des titres de la BCGe, actions détenues dans le patrimoine financier de la commune.

Quant à la progression des revenus de l'exercice 2019 par rapport au budget, elle est essentiellement due aux réajustements des correctifs d'estimation des années fiscales 2014 à 2018 en particuliers sur les recettes fiscales des personnes physiques, +CHF 1'291'805.--, et dans une moindre mesure sur les recettes fiscales de personnes morales, +CHF 21'874.--. De plus l'estimation des recettes fiscales 2019 pour les personnes physiques, impôts sur le revenu et sur la fortune, a été revue à la hausse pour +CHF 1'972'036.85.

Ces corrections d'estimations à la hausse sont de bonnes nouvelles mais démontrent combien elles rendent les prévisions budgétaires aléatoires en matière de recettes fiscales.

Pour rappel, la commune n'a pas de marge de manœuvre sur les recettes fiscales dépendant directement des décomptes du Canton.

## 2. BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

BILAN AU		Au 31.12.2018	Au 31.12.2019
<b>1</b>	<b>ACTIF</b>	<b>22'733'876.57</b>	<b>24'650'916.63</b>
<b>10</b>	<b>PATRIMOINE FINANCIER</b>	<b>16'779'800.52</b>	<b>17'889'419.64</b>
100	Disponibilités et placements à court terme	3'080'174.57	3'032'133.10
101	Créances	2'466'532.00	3'150'428.59
104	Actifs de régularisation	104'046.60	90'208.80
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	3'367.80	6'609.30
107	Placements financiers	4'406'272.00	4'058'437.00
108	Immobilisations corporelles PF	6'444'601.25	7'332'464.75
109	Créances envers les financ. spéciaux et fonds des capitaux de tiers	274'806.30	219'138.10
<b>14</b>	<b>PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>	<b>5'954'076.05</b>	<b>6'761'496.99</b>
140	Immobilisations corporelles du PA	3'653'349.05	4'391'839.99
145	Participations, capital social	2'147'884.00	2'147'884.00
146	Subventions d'investissements	152'843.00	221'773.00
<b>2</b>	<b>PASSIF</b>	<b>22'733'876.57</b>	<b>24'650'916.63</b>
<b>20</b>	<b>CAPITAUX DE TIERS</b>	<b>2'214'913.28</b>	<b>2'797'133.81</b>
200	Engagements courants	237'233.73	305'641.36
201	Engagements financiers à court terme	38'796.55	39'315.05
204	Passifs de régularisation	175'969.55	539'098.30
205	Provisions à court terme	993'434.00	1'328'950.00
206	Engagements financiers à long terme	332'939.25	293'139.25
208	Provisions à long terme	90'514.00	36'000.00
209	Engag. envers les financ. spéciaux et des fonds des capitaux de tiers	346'026.20	254'989.85
<b>29</b>	<b>CAPITAL PROPRE</b>	<b>20'518'963.29</b>	<b>21'853'782.82</b>
299	Excédent/découvert du bilan	20'518'963.29	21'853'782.82

### 3. COMPTE DE RESULTATS ECHELONNE AU 31 DECEMBRE 2019

COMPTE DE RESULTAT	Comptes 31.12.2018	Budget 31.12.2019	Comptes 31.12.2019
<b>Charges d'exploitaton</b>			
30 Charges de personnel	1'327'006.03	1'335'400.00	1'290'571.10
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'861'271.14	1'943'800.00	2'616'057.08
33 Amortissements du patrimoine administratif	228'750.00	362'650.00	330'880.36
36 Charges de transfert	1'250'780.97	1'313'603.00	1'306'240.69
39 Imputations internes	20'816.00	0.00	450.00
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>4'688'624.14</b>	<b>4'955'453.00</b>	<b>5'544'199.23</b>
<b>Revenus d'exploitation</b>			
40 Revenus fiscaux	4'755'536.50	4'105'592.00	6'774'234.20
42 Taxes	277'489.86	258'700.00	322'551.37
43 Revenus divers	22'568.10	22'000.00	41'123.65
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.00	26'800.00	35'368.15
46 Revenus de transfert	62'466.14	240'493.00	107'347.71
49 Imputations internes	20'816.00	0.00	450.00
<b>Total des revenus d'exploitation</b>	<b>5'138'876.60</b>	<b>4'653'585.00</b>	<b>7'281'075.08</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>450'252.46</b>	<b>-301'868.00</b>	<b>1'736'875.85</b>
34 Charges financières	86'237.62	64'050.00	75'146.91
44 Revenus financiers	1'996'887.20	378'400.00	499'451.47
<b>Résultat financier</b>	<b>1'910'649.58</b>	<b>314'350.00</b>	<b>424'304.56</b>
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>2'360'902.04</b>	<b>12'482.00</b>	<b>2'161'180.41</b>
38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	715'900.00
48 Revenus extraordinaires	0.00	0.00	-110'460.88
<b>RESULTAT EXTRAORDINAIRE</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>-826'360.88</b>
<b>RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS</b>	<b>2'360'902.04</b>	<b>12'482.00</b>	<b>1'334'819.53</b>

#### 4. COMPTE DE RESULTATS FONCTIONNEL AU 31 DECEMBRE 2019

Fonction et Titres	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019	Dépassement au 31.12.2019
<b>0 ADMINISTRATION GENERALE</b>				
TOTAL CHARGES	1 888 832.81	2 066 087.00	2 191 226.40	125 139.40-
TOTAL REVENUS	132 824.61	72 100.00	122 656.49	50 556.49-
<b>01 CONSEIL MUNICIPAL ET EXECUTIF</b>				
TOTAL CHARGES	180 567.56	179 100.00	158 698.95	20 401.05
TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
30 CHARGES DE PERSONNEL	128 210.88	124 100.00	127 312.20	3 212.20-
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	52 356.68	55 000.00	31 386.75	23 613.25
<b>02 SERVICES GENERAUX</b>				
TOTAL CHARGES	1 708 265.25	1 886 987.00	2 032 527.45	145 540.45-
TOTAL REVENUS	132 824.61	72 100.00	122 656.49	50 556.49-
30 CHARGES DE PERSONNEL	1 155 317.27	1 167 000.00	1 119 228.75	47 771.25
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	316 410.91	363 300.00	371 177.40	7 877.40-
33 Amortissements du patrimoine administratif	184 500.00	206 500.00	197 539.90	8 960.10
34 CHARGES FINANCIÈRES	23 741.77	1 200.00	930.55	269.45
36 CHARGES DE TRANSFERT	28 295.30	148 987.00	33 650.85	115 336.15
38 CHARGES EXTRAORDINAIRES	0.00	0.00	310 000.00	310 000.00-
42 TAXES	51 840.51	29 900.00	70 475.54	40 575.54-
43 REVENUS DIVERS	22 568.10	22 000.00	21 344.95	655.05
44 REVENUS FINANCIERS	37 600.00	20 200.00	30 386.00	10 186.00-
49 IMPUTATIONS INTERNES	20 816.00	0.00	450.00	450.00-
<b>1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE</b>				
TOTAL CHARGES	266 994.93	330 836.00	385 318.81	54 482.81-
TOTAL REVENUS	24 901.74	20 500.00	28 446.71	7 946.71-
<b>11 SECURITE PUBLIQUE</b>				
TOTAL CHARGES	72 296.30	80 000.00	56 081.20	23 918.80
TOTAL REVENUS	4 621.90	10 000.00	4 770.00	5 230.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	72 296.30	80 000.00	56 081.20	23 918.80
42 TAXES	4 621.90	10 000.00	4 770.00	5 230.00
<b>14 QUESTIONS JURIDIQUES</b>				
TOTAL CHARGES	16 700.70	25 500.00	18 993.45	6 506.55
TOTAL REVENUS	3 560.00	2 500.00	2 520.00	20.00-
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	195.00	1 000.00	10.00	990.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	16 505.70	24 500.00	18 983.45	5 516.55

#### 4. COMPTE DE RESULTATS FONCTIONNEL AU 31 DECEMBRE 2019

Fonction et Titres	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019	Dépassement au 31.12.2019
42 TAXES	3 560.00	2 500.00	2 520.00	20.00-
<b>15 SERVICE DU FEU</b>				
TOTAL CHARGES	158 798.73	204 336.00	290 938.16	86 602.16-
TOTAL REVENUS	14 401.35	5 000.00	13 175.04	8 175.04-
30 CHARGES DE PERSONNEL	43 477.88	44 300.00	44 030.15	269.85
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	52 921.85	91 900.00	180 556.01	88 656.01-
36 CHARGES DE TRANSFERT	62 399.00	68 136.00	66 352.00	1 784.00
46 REVENUS DE TRANSFERT	14 401.35	5 000.00	13 175.04	8 175.04-
<b>16 DEFENSE</b>				
TOTAL CHARGES	19 199.20	21 000.00	19 306.00	1 694.00
TOTAL REVENUS	2 318.49	3 000.00	7 981.67	4 981.67-
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	531.30	2 000.00	600.00	1 400.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	18 667.90	19 000.00	18 706.00	294.00
46 REVENUS DE TRANSFERT	2 318.49	3 000.00	7 981.67	4 981.67-
<b>2 FORMATION</b>				
TOTAL CHARGES	509 788.20	557 006.00	946 864.83	389 858.83-
TOTAL REVENUS	139 312.90	189 762.00	189 946.70	184.70-
<b>21 SCOLARITE OBLIGATOIRE</b>				
TOTAL CHARGES	509 788.20	557 006.00	946 864.83	389 858.83-
TOTAL REVENUS	139 312.90	189 762.00	189 946.70	184.70-
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	320 480.15	346 000.00	306 865.97	39 134.03
33 Amortissements du patrimoine administratif	44 250.00	51 900.00	52 840.46	940.46-
34 CHARGES FINANCIÈRES	4 740.05	5 000.00	3 084.40	1 915.60
36 CHARGES DE TRANSFERT	140 318.00	154 106.00	178 174.00	24 068.00-
38 CHARGES EXTRAORDINAIRES	0.00	0.00	405 900.00	405 900.00-
42 TAXES	90 083.90	110 500.00	98 516.55	11 983.45
44 REVENUS FINANCIERS	31 300.00	36 000.00	39 600.00	3 600.00-
45 PRÉLÈVEMENTS SUR LES FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX	0.00	26 800.00	35 368.15	8 568.15-
46 REVENUS DE TRANSFERT	17 929.00	16 462.00	16 462.00	0.00

#### 4. COMPTE DE RESULTATS FONCTIONNEL AU 31 DECEMBRE 2019

Fonction et Titres	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019	Dépassement au 31.12.2019
<b>3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISES</b>				
TOTAL CHARGES	210 779.26	260 015.00	221 651.52	38 363.48
TOTAL REVENUS	6 521.00	2 160.00	25 057.00	22 897.00-
<b>32 CULTURE, AUTRES</b>				
TOTAL CHARGES	107 774.12	107 015.00	88 007.60	19 007.40
TOTAL REVENUS	5 075.00	1 260.00	3 317.30	2 057.30-
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	46 338.12	60 500.00	54 598.45	5 901.55
36 CHARGES DE TRANSFERT	40 620.00	46 515.00	32 959.15	13 555.85
39 IMPUTATIONS INTERNES	20 816.00	0.00	450.00	450.00-
42 TAXES	5 075.00	100.00	3 317.30	3 217.30-
46 REVENUS DE TRANSFERT	0.00	1 160.00	0.00	1 160.00
<b>34 SPORTS ET LOISIRS</b>				
TOTAL CHARGES	92 005.14	142 000.00	122 643.92	19 356.08
TOTAL REVENUS	1 446.00	900.00	21 739.70	20 839.70-
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	55 008.07	108 000.00	96 549.29	11 450.71
36 CHARGES DE TRANSFERT	36 997.07	34 000.00	26 094.63	7 905.37
42 TAXES	1 446.00	900.00	1 961.00	1 061.00-
43 REVENUS DIVERS	0.00	0.00	19 778.70	19 778.70-
<b>35 EGLISES ET AFFAIRES RELIGIEUSES</b>				
TOTAL CHARGES	11 000.00	11 000.00	11 000.00	0.00
TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	11 000.00	11 000.00	11 000.00	0.00
<b>5 SECURITE SOCIALE</b>				
TOTAL CHARGES	361 078.56	432 380.00	404 345.03	28 034.97
TOTAL REVENUS	76 405.00	70 000.00	83 565.00	13 565.00-
<b>54 FAMILLE ET JEUNESSE</b>				
TOTAL CHARGES	286 567.52	343 368.00	321 114.23	22 253.77
TOTAL REVENUS	76 405.00	70 000.00	83 565.00	13 565.00-
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	7 714.53	8 600.00	23 470.33	14 870.33-
36 CHARGES DE TRANSFERT	278 852.99	334 768.00	297 643.90	37 124.10
42 TAXES	76 405.00	70 000.00	83 565.00	13 565.00-

#### 4. COMPTE DE RESULTATS FONCTIONNEL AU 31 DECEMBRE 2019

Fonction et Titres	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019	Dépassement au 31.12.2019
<b>55 CHOMAGE</b>				
TOTAL CHARGES	2 392.00	0.00	4 140.00	4 140.00-
TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	2 392.00	0.00	4 140.00	4 140.00-
<b>57 AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE</b>				
TOTAL CHARGES	56 619.04	59 012.00	64 390.80	5 378.80-
TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	10 010.85	8 500.00	10 936.85	2 436.85-
36 CHARGES DE TRANSFERT	46 608.19	50 512.00	53 453.95	2 941.95-
<b>59 DOMAINE SOCIAL, NON MENTIONNE AILLEURS</b>				
TOTAL CHARGES	15 500.00	30 000.00	14 700.00	15 300.00
TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	15 500.00	30 000.00	14 700.00	15 300.00
<b>6 TRANSPORTS</b>				
TOTAL CHARGES	474 731.71	536 650.00	745 048.79	208 398.79-
TOTAL REVENUS	32 507.15	29 200.00	48 470.95	19 270.95-
<b>61 CIRCULATION ROUTIERE</b>				
TOTAL CHARGES	331 866.11	378 150.00	596 722.84	218 572.84-
TOTAL REVENUS	8 507.15	5 000.00	11 256.55	6 256.55-
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	324 710.51	266 700.00	509 067.24	242 367.24-
33 Amortissements du patrimoine administratif	0.00	104 250.00	80 500.00	23 750.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	7 155.60	7 200.00	7 155.60	44.40
42 TAXES	8 507.15	5 000.00	11 256.55	6 256.55-
<b>62 TRANSPORTS PUBLICS</b>				
TOTAL CHARGES	142 865.60	158 500.00	148 325.95	10 174.05
TOTAL REVENUS	24 000.00	24 200.00	37 214.40	13 014.40-
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	28 480.00	42 200.00	32 378.35	9 821.65
36 CHARGES DE TRANSFERT	114 385.60	116 300.00	115 947.60	352.40
42 TAXES	24 000.00	24 200.00	24 470.40	270.40-
46 REVENUS DE TRANSFERT	0.00	0.00	12 744.00	12 744.00-

#### 4. COMPTE DE RESULTATS FONCTIONNEL AU 31 DECEMBRE 2019

Fonction et Titres	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019	Dépassement au 31.12.2019
<b>7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>				
TOTAL CHARGES	447 724.67	577 750.00	451 447.04	126 302.96
TOTAL REVENUS	36 257.58	15 600.00	75 126.17	59 526.17-
<b>71 APPROVISIONNEMENT EN EAU</b>				
TOTAL CHARGES	5 312.05	6 000.00	6 083.90	83.90-
TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	5 312.05	6 000.00	6 083.90	83.90-
<b>72 TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>				
TOTAL CHARGES	89 447.00	70 000.00	73 044.25	3 044.25-
TOTAL REVENUS	20 067.30	10 000.00	55 668.20	45 668.20-
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	89 447.00	70 000.00	73 044.25	3 044.25-
46 REVENUS DE TRANSFERT	20 067.30	10 000.00	55 668.20	45 668.20-
<b>73 GESTION DES DECHETS</b>				
TOTAL CHARGES	305 759.62	374 250.00	299 727.49	74 522.51
TOTAL REVENUS	5 490.28	5 500.00	11 352.32	5 852.32-
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	305 164.27	373 600.00	299 206.19	74 393.81
36 CHARGES DE TRANSFERT	595.35	650.00	521.30	128.70
42 TAXES	5 490.28	5 500.00	11 352.32	5 852.32-
<b>75 PROTECTION DES ESPECES ET DU PAYSAGE</b>				
TOTAL CHARGES	3 844.00	15 000.00	3 624.00	11 376.00
TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	3 844.00	15 000.00	3 624.00	11 376.00
<b>76 LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT</b>				
TOTAL CHARGES	7 750.00	0.00	1 316.80	1 316.80-
TOTAL REVENUS	7 750.00	0.00	1 316.80	1 316.80-
36 CHARGES DE TRANSFERT	7 750.00	0.00	1 316.80	1 316.80-
46 REVENUS DE TRANSFERT	7 750.00	0.00	1 316.80	1 316.80-
<b>77 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AUTRES</b>				
TOTAL CHARGES	12 312.00	17 500.00	22 735.15	5 235.15-
TOTAL REVENUS	2 950.00	100.00	6 788.85	6 688.85-
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	12 312.00	17 500.00	22 735.15	5 235.15-
42 TAXES	2 950.00	100.00	6 788.85	6 688.85-

#### 4. COMPTE DE RESULTATS FONCTIONNEL AU 31 DECEMBRE 2019

Fonction et Titres	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019	Dépassement au 31.12.2019
<b>79 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>				
TOTAL CHARGES	23 300.00	95 000.00	44 915.45	50 084.55
TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	23 300.00	95 000.00	44 915.45	50 084.55
<b>8 ECONOMIE PUBLIQUE</b>				
TOTAL CHARGES	14 162.30	13 000.00	12 662.20	337.80
TOTAL REVENUS	71 497.95	70 000.00	115 480.07	45 480.07-
<b>86 Banques et Assurances</b>				
TOTAL CHARGES	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL REVENUS	0.00	0.00	17 258.40	17 258.40-
44 REVENUS FINANCIERS			17 258.40	17 258.40-
<b>87 COMBUSTIBLES ET ENERGIE</b>				
TOTAL CHARGES	14 162.30	13 000.00	12 662.20	337.80
TOTAL REVENUS	71 497.95	70 000.00	98 221.67	28 221.67-
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	14 162.30	13 000.00	12 662.20	337.80
44 REVENUS FINANCIERS	71 497.95	70 000.00	98 221.67	28 221.67-
<b>9 FINANCES ET IMPÔTS</b>				
TOTAL CHARGES	600 769.32	245 779.00	976 681.52	730 902.52-
TOTAL REVENUS	6 615 535.87	4 562 663.00	6 981 316.58	2 418 653.58-
<b>91 IMPOTS</b>				
TOTAL CHARGES	325 222.86	0.00	720 752.85	720 752.85-
TOTAL REVENUS	4 759 046.62	4 105 592.00	6 667 331.18	2 561 739.18-
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	192 571.55	0.00	536 189.30	536 189.30-
36 CHARGES DE TRANSFERT	132 651.31	0.00	184 563.55	184 563.55-
40 REVENUS FISCAUX	4 755 536.50	4 105 592.00	6 774 234.20	2 668 642.20-
42 TAXES	3 510.12	0.00	3 557.86	3 557.86-
48 REVENUS EXTRAORDINAIRES	0.00	0.00	110 460.88-	110 460.88
<b>92 CONVENTIONS FISCALES</b>				
TOTAL CHARGES	33 160.66	41 208.00	38 075.71	3 132.29
TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	33 160.66	41 208.00	38 075.71	3 132.29

#### 4. COMPTE DE RESULTATS FONCTIONNEL AU 31 DECEMBRE 2019

Fonction et Titres	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019	Dépassement au 31.12.2019
<b>93 PEREQUATION FINANCIERE ET COMPENSATION DES CHARGES</b>				
TOTAL CHARGES	184 630.00	146 721.00	146 721.00	0.00
TOTAL REVENUS		204 871.00	0.00	204 871.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	184 630.00	146 721.00	146 721.00	0.00
46 REVENUS DE TRANSFERT	0.00	204 871.00	0.00	204 871.00
<b>96 ADMINISTRATION DE LA FORTURE ET DE LA DETTE</b>				
TOTAL CHARGES	57 755.80	57 850.00	71 131.96	13 281.96-
TOTAL REVENUS	1 856 489.25	252 200.00	313 985.40	61 785.40-
34 CHARGES FINANCIÈRES	57 755.80	57 850.00	71 131.96	13 281.96-
44 REVENUS FINANCIERS	1 856 489.25	252 200.00	313 985.40	61 785.40-
<b>TOTAL GENERAL</b>				
TOTAL CHARGES	4 774 861.76	5 019 503.00	6 335 246.14	1 315 743.14-
TOTAL REVENUS	7 135 763.80	5 031 985.00	7 670 065.67	2 638 080.67-
<b>EXCEDENT(-) / PERTE</b>	<b>2 360 902.04-</b>	<b>12 482.00-</b>	<b>1 334 819.53-</b>	<b>1 322 337.53</b>

## 5. INVESTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2019

Comptes	Désignation	Budget 2018	Comptes au 31.12.2018	Budget 2019	Comptes au 31.12.2019	Disponible	Statut
<b>02</b>	<b>SERVICES GENERAUX</b>						
	<b>Total des dépenses</b>	<b>307 400.00</b>	<b>117 155.30</b>	<b>74 100.00</b>	<b>232 552.70</b>	<b>158 452.70-</b>	
	<b>Total des recettes</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>25 000.00-</b>	<b>0.00</b>	<b>25 000.00-</b>	
0290.00.50300.01	Panneaux photovoltaïques	220 000.00	29 755.30	0.00	158 452.70	158 452.70-	En cours
0290.00.56200.00	Subventions d'investissements aux communes et aux syndicats	87 400.00	87 400.00	74 100.00	74 100.00	0.00	Clôturé
0290.00.60300.01	Subvention panneaux photovoltaïques	0.00	0.00	25 000.00-	0.00	25 000.00-	En cours
<b>21</b>	<b>SCOLARITE OBLIGATOIRE</b>						
	<b>Total des dépenses</b>	<b>165 000.00</b>	<b>151 854.25</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	
	<b>Total des recettes</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	
2170.00.50400.01	Rénovation appartement des Beillans	165 000.00	151 854.25	0.00	0.00	0.00	Clôturé
<b>61</b>	<b>CIRCULATION ROUTIERE</b>						
	<b>Total des dépenses</b>	<b>2 660 000.00</b>	<b>205 967.50</b>	<b>0.00</b>	<b>1 656 573.90</b>	<b>1 656 573.98</b>	
	<b>Total des recettes</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	
6150.05.50100.00	Enfouissement des lignes route de Monniaz	2 660 000.00	205 967.50	0.00	1 656 573.90	1 656 573.90-	En cours
<b>96</b>	<b>PATRIMOINE FINANCIER</b>						
	<b>Total des dépenses</b>	<b>0.00</b>	<b>2 419 911.00-</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	
	<b>Total des recettes</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	
8600.00.55400.00	Transfert de 20'866 actions BCGe (du PA au PF)	0.00	2 419 911.00	0.00	0.00	0.00	
8600.00.65400.00	Transfert de 20'866 actions BCGe (du PA au PF)	0.00	2 419 911.00-	0.00	0.00	0.00	
	<b>Total des dépenses</b>	<b>3 132 400.00</b>	<b>474 977.05</b>	<b>74 100.00</b>	<b>1 889 126.60</b>		
	<b>Total des recettes</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>25 000.00-</b>	<b>0.00</b>		
	<b>Investissements nets</b>	<b>3 132 400.00</b>	<b>474 977.05</b>	<b>49 100.00</b>	<b>1 889 126.60</b>		

## 6. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

DESIGNATION	Au 31.12.2019
<b>Résultat total des comptes de résultats</b>	<b>1'334'819.53</b>
+ Amortis. du PA et subv. d'investissements (planifiés, non planifiés, complémentaires)	1'051'950.36
+ Amortissements des prêts et participations PA	-
- Augmentation / + diminution des créances	-683'896.59
- Augmentation / + diminution des marchandises, approvisionnement et travaux en cours	-3'241.50
- Augmentation / + diminution des actifs de régularisation	13'837.80
+ Pertes / - bénéfiques sur la vente du PF ou pertes/bénéfiques de change	-
+ Pertes / - bénéfiques réévaluation du PF	-52'165.00
+ Augmentation / - diminution des engagements courants	68'407.63
+ Augmentation / - diminution des provisions	281'002.00
+ Augmentation / - diminution des passifs de régularisation	363'128.75
+ Augmentations / - prélèvements d'engagements pour les financements/fonds spéciaux	-35'368.15
<b>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITE OPERATIONNELLE [FTO]</b>	<b>2'338'474.83</b>
+ Remboursement des tiers	-
+ Subventions acquises	-
+ Remboursements des prêts et de participations	-
<b>Recettes du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités</b>	<b>-</b>
- Immobilisations corporelles	-1 785 271.30
- Investissements pour le compte de tiers	- 74 100.00
- Immobilisations incorporelles	0.00
<b>Dépenses du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités</b>	<b>-1'859'371.30</b>
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le PA [FTI]</b>	<b>-1'859'371.30</b>
- Achat de placements financiers et des immob. corp. du PF (ct)	-
+ Vente des placements financiers et des immob. corp. du PF (ct)	-
- Achat de placements financiers et des immob. corp. du PF (lt)	-887'863.50
+ Vente des placements financiers et des immob. corp. du PF (lt)	400'000.00
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF [FTP]</b>	<b>-487'863.50</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITE D'INVESTISSEMENT ET DE PLAC</b>	<b>-2'347'234.80</b>
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à court terme	518.50
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à long terme	-39'800.00
<b>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITE DE FINANCEMENT [FTF]</b>	<b>-39'281.50</b>
<b>VARIATION DES LIQUIDITES ET PLACEMENTS A COURT TERME [FTO]+[FTI+P]+[FTF]</b>	<b>-48'041.47</b>
Liquidités et placements à court terme au 01.01.2019	3'080'174.57
Liquidités et placements à court terme au 31.12.2019	3'032'133.10
<b>VARIATION DES LIQUIDITES ET PLACEMENTS A COURT TERME</b>	<b>-48'041.47</b>

## **7. REGLES REGISSANT LA PRESENTATION DES COMPTES**

Les règles régissant la présentation des comptes de la commune de Jussy reposent sur les principales bases légales suivantes :

- Loi sur l'administration des communes (LAC).
- Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC).
- Manuel de comptabilité publique MCH2 à l'attention des communes genevoises publié par le Département présidentiel.

## **8. PRINCIPES RELATIFS A LA PRESENTATION DES COMPTES**

La clôture des comptes de la commune a été effectuée conformément à la LAC, au RAC et au Manuel de comptabilité publique édité par le département présidentiel. Ces normes se réfèrent au manuel « Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2 » édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF).

La présentation des comptes reflète une situation financière correspondant à l'état réel de la fortune, des finances et des revenus.

### **Patrimoine financier**

Les actifs figurant dans le patrimoine financier sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité future et que leur valeur peut être établie de manière fiable.

Les immobilisations corporelles du PF sont inscrites au coût d'acquisition ou de fabrication lors de l'entrée au bilan. En l'absence d'un coût d'acquisition, l'inscription au bilan se fait à la juste valeur (coût de remplacement).

Tous les cinq ans, les immobilisations corporelles du PF sont réévaluées à la valeur de remplacement lors du bouclage des comptes. L'exercice 2018 a donné lieu à la réévaluation du patrimoine financier pour un montant de CHF 1'720'252.20. La prochaine réévaluation sera effectuée en 2023.

Les placements financiers sont réévalués lors de chaque clôture à la valeur vénale.

Les autres éléments du PF sont portés au bilan à la valeur nominale.

La commune s'assure également, à chaque clôture des comptes annuels, que tout actif du PF ayant subi une perte durable de valeur a fait l'objet d'une dépréciation comptable justifiée par des pièces probantes.

Les ducroires sur les débiteurs ont été estimés selon les mêmes règles que les années précédentes, soit celles figurant dans les procédures de bouclage des comptes. Les critères de calculs des ducroires sur les reliquats fiscaux ont été également maintenus (30% du reliquat) et sont conformes avec les critères fixés par le département.

### **Patrimoine administratif**

Les actifs figurant dans le patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future ou s'ils sont consacrés à la réalisation de tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Ils sont inscrits au bilan, lors de leur entrée, au coût d'acquisition ou de fabrication. En l'absence de coûts ou si aucun prix n'a été payé, la juste valeur est portée au bilan (coût de remplacement).

Les amortissements des biens du PA s'effectuent selon les dispositions prévues à l'art. 40 RAC. Ils sont comptabilisés en appliquant la méthode linéaire et démarrent avec l'utilisation du bien. L'amortissement (planifié) des investissements du PA est effectué selon les durées définies dans la délibération ouvrant le crédit d'investissement nécessaire. Ces durées doivent être en adéquation avec les durées définies à l'art. 40 RAC. Si une perte de valeur durable est prévisible pour un poste, la valeur portée au bilan est rectifiée (amortissement non planifié) et justifiée par des pièces probantes.

Concernant le seuil d'activation de biens du PA, l'article 39 RAC prévoit la possibilité pour une commune de comptabiliser une dépense à nature d'investissement inférieure ou égale à CHF 100 000.--, soit dans le compte de résultats soit de l'activer au patrimoine administratif (en transitant par le compte des investissements). Les dépenses d'investissement supérieures à CHF 100 000.-- doivent obligatoirement être activées. La commune a choisi de comptabiliser au compte de résultats toutes les dépenses inférieures à CHF 100'000.--. Ces critères sont ceux utilisés depuis plusieurs années et figurant dans les procédures internes de la commune.

### **Passifs**

Les capitaux de tiers sont évalués à la valeur nominale.

Les provisions existantes figurent dans le tableau spécifique en annexe. Une provision sur les estimations fiscales a été comptabilisée à hauteur de 12 % (sans changement par rapport à 2018), en respect des critères fixés dans le manuel édité par le département.

Le mouvement sur le capital propre est mentionné dans le tableau spécifique en annexe.

### **Revenus fiscaux**

Les revenus fiscaux sur les PP, PM et les chiens sont gérés par l'Etat de Genève, conformément à la loi sur les contributions publiques (LCP). Toutes les données remises à cet effet par le département des finances sont intégralement enregistrées dans les comptes de la commune. Ces revenus fiscaux sont régularisés conformément au principe de la délimitation des impôts.

## 9. ETAT DU CAPITAL PROPRE

29	CAPITAL PROPRE	Solde au 31.12.2018	Augm.	Dimin.	Solde au 31.12.2019
299	Excédent / découvert de bilan	20'518'963.29	1'334'819.53	-	21'853'782.82
2990	Résultat annuel	-	1'334'819.53	-	1'334'819.53
2999	Résultats cumulés des années précédentes	20'518'963.29	-	-	20'518'963.29
<b>29</b>	<b>Total</b>	<b>20'518'963.29</b>	<b>1'334'819.53</b>	<b>-</b>	<b>21'853'782.82</b>

*L'excédent de revenus ressortant du compte de résultats de l'année s'élève à CHF 1'467'336.38.*

## 10. TABLEAU DES PROVISIONS

Compte CG	Provisions pour	Solde au 31.12.2018	Constitution / Augmentations	Utilisations	Dissolutions	Solde au 31.12.2019	Réf.
0220.00.20500.00	Soldes vacances	40'434	-	-	25'066	15'368	1
2180.00.20590.00	Recapitalisation CPEG	90'514	24'068	-	-	114'582	4
9100.00.20590.01	Estimation fiscale	882'000	225'000	-	-	1'107'000	2
9100.00.20590.02	Frais de perception dus sur reliquat	71'000	21'000	-	-	92'000	3
9100.00.20890.00	Correction IS 2017 et 2018	-	36'000	-	-	36'000	5
<b>Total des provisions</b>		<b>1'083'948</b>	<b>306'068</b>	<b>-</b>	<b>25'066</b>	<b>1'364'950</b>	

### 1. Provision pour soldes vacances :

**But :** provisionner le risque financier inhérent à un éventuel règlement du solde des vacances des collaborateurs qui quitteraient la commune.

Au 31.12.2018, il existait un solde de vacances de 122.5 jours. A la fin de l'année 2019, le solde est passé à 45.25 jours, entraînant une diminution de la provision. Pour rappel, cette dernière est calculée en multipliant le salaire horaire des collaborateurs par le solde des vacances à la fin de la période. Il est également ajouté un montant correspondant aux charges sociales supportées par l'employeur.

### 2. Provision pour estimation fiscale :

**But :** cette provision vise à gérer le risque sur des fortes variations de la fiscalité des personnes physiques dues aux estimations.

En effet, sur la base de l'historique des résultats fiscaux PP de ces dix dernières années, on peut constater des variations importantes. La fiscalité de la commune dépend principalement d'un nombre très réduit de contribuables qui représentent la moitié de la fiscalité. A cet effet, une provision de 12% sur la production encore estimée des personnes physique (PP) pour CHF 9'165'663.-- et des personnes morales (PM) pour CHF 63'288.55 a été effectuée au 31.12.2019, soit une provision totale de CHF 1'107'000.--. Au début de l'exercice 2019, conformément aux normes MCH2 en vigueur depuis le 01.01.2018, la provision se montait à CHF 882'000.--. Au 31.12.2019, il en résulte donc une augmentation de la provision pour CHF 225'000.--, montant porté en charge dans le compte de fonctionnement. L'augmentation de la provision est le résultat d'une forte augmentation de la production estimée de +26% entre 2019 et 2018. Pour mémoire le taux de 12% correspond au taux maximum autorisé selon les critères de l'Etat de Genève.

### 3. Provision pour frais de perception dus sur le reliquat fiscal :

**But :** conformément à la loi sur les contributions publiques, des frais de perception sont dus par les communes à l'Etat de Genève sur la perception des impôts des PP et PM,

Cette provision est calculée sur le reliquat fiscal restant en fin d'année (qui n'a, par définition, pas donné lieu à un recouvrement). Le montant dû à l'Etat équivaut à 3% du reliquat fiscal net. Au 31.12.2018, le reliquat net se montait à CHF 2'300'000.-- pour CHF 3'000'000.-- au 31.12.2019. En conséquence, l'augmentation du reliquat net d'environ CHF 700'000.-- traduit l'augmentation de la provision pour les frais de perception pour CHF 21'000.--. Ainsi la provision au 31.12.2019 se monte à CHF 92'000.--.

### 4. Provision pour recapitalisation de la CPEG du GIAP :

**But :** les communes sont mises à contribution pour la recapitalisation de la CPEG, caisse de prévoyance de l'Etat de Genève.

Toujours dans le cadre pour la recapitalisation de la CPEG d'environ CHF 28.7 millions, la provision a été augmentée passant de CHF 90'514.-- à CHF 114'582.--soit un impact dans les charges de fonctionnement de CHF 24'068.--.

### 5. Provision pour les corrections de l'impôt à la source 2017 et 2018 :

**But :** suite à la modification de la méthode comptable, une provision est nécessaire pour comptabiliser les corrections de l'IS antérieures à 2019

Dès 2019, l'impôt à la source est établi pour la première fois sur la base de la production estimée; méthode qui est similaire à celle appliquée pour les autres impôts. Pour les montants antérieurs à 2019 soit les corrections sur les années fiscales 2017 et 2018, les communes ont demandé à ce que les corrections antérieures à 2019 soient comptabilisées en éléments extraordinaires. Le montant des corrections est donné par l'Etat.

## 11. TABLEAU DES PARTICIPATIONS

Nom de l'entité	BCGe – Banque cantonale de Genève	Fondation communale pour le logement	SIG – Services Industriels de Genève	Coficoge - Coopérative financière des communes genevoises
Forme juridique	Société anonyme de droit public	Fondation de droit public	Etablissement de droit public	Société coopérative
Activités et tâches publiques	Banque cantonale. But principal de contribuer au développement économique du canton et de la région	Mise à disposition de logements dans la commune	Electricité, gaz, eau, énergie thermique	Faciliter la solution des problèmes financiers des communes genevoises.
Total du capital	360 mio de francs	23 mio	100 millions de francs	137'000 F
dont détenu par la commune	0.36% soit 25'942 sur 7'200'000 actions	100%	0%	0%
Valeur d'acquisition de la participation	CHF 3'008'575	CHF 1'429'900	CHF 69'600	CHF 500
Valeur comptable de la participation	CHF 4'647'101	CHF 1'429'900	CHF 69'600	CHF 500
Principaux autres détenteurs	Etat de Genève et les communes genevoises	---	Etat de Genève et les communes genevoises	Communes genevoises.
Participation que détient l'entité en propre	Capital Transmission SA, Investissements Fonciers SA, Dimensions SA, Swiss Public Finance Solutions, BCGE Lyon, Cie Foncière St Gothard SAS, Cie Foncière Franco-Suisse, Rhône Saône Léman Lyon, Rhône Saône Courtage Lyon	La Fondation ne détient aucune participation, ses investissements sont uniquement de nature immobilière.	EOS Holding SA, Parco eolico del San Gottardo SA, Bavois Eole SA, Securelec – Vaud SA, Gaznat SA, Gadziplo SA, Swisspower Renewables AG	---
Flux financiers de l'année (commune/entité)	Intérêts débiteurs Frais financiers Dividendes reçus Emprunts Liquidités déposées Titres en dépôts	Intérêts sur prêts  Refacturation secrétariat	Charges énergétiques Intérêts s/participation	Emprunts (ou remboursement) Intérêts débiteurs Frais financiers
Risques spécifiques	Risques bancaires	Risques du marché de l'immobilier	Risques du marché de l'énergie	---
Normes comptables appliquées par l'entité	PCB (Prescriptions comptables pour les banques) FINMA	MCH2	IFRS	Comptabilité commerciale selon art. 957 à 962 C.O.
Résultat de la dernière année de l'entité	+ CHF 91.2 millions de francs (2018)	+ CHF 588'000 (2018)	+ CHF 46.5 millions de francs (2018)	+ CHF 31'080 (1.7.18-30.6.19)
Total du bilan de la dernière année de l'entité	23'034 millions de francs (2018) dont 1'570 millions de francs de capitaux propres	CHF 40 mio (2018)	CHF 4'010 millions de francs (2018) dont CHF 1'922 millions de francs de capitaux propres.	CHF 1'898'591 (06.2019) dont CHF 1'523'196 de capitaux propres

Nom de l'entité	ACG – Association des communes genevoises	GIAP – Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire	SIACG – Service intercommunal d'informatique	CIDEC – Groupement intercommunal des déchets carnés	Groupement Intercommunal de Protection Civile des Voirons (ORPC Voirons)
Forme juridique	Groupement intercommunal spécial	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal
Activités et tâches publiques	Défendre, promouvoir et représenter les intérêts des communes	Assurer l'accueil parascolaire facultatif des élèves de l'enseignement primaire public	Créer, développer et gérer en commun un système de gestion communale informatisé	Gérer un centre de collecte, de stockage, de tri, de conditionnement et d'acheminement des déchets carnés vers des centres spécialisés	Organisation régionale de protection civile
Total du capital	---	---	---	---	---
dont détenu par la commune	---	---	---	---	---
Valeur d'acquisition de la participation	---	---	---	---	---
Valeur comptable de la participation	---	---	---	---	---
Principaux autres détenteurs	Communes genevoises	Communes genevoises	Communes genevoises	Communes genevoises	Communes de Chêne-Bourg, Puplinge, Presing et Thônex
Participation que détient l'entité en propre	---	---	---	---	---
Flux financiers de l'année (commune/entité)	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Contribution annuelle aux coûts de fonctionnement
Risques spécifiques	---	---	---	---	---
Normes comptables appliquées par l'entité	MCH2	MCH2	MCH2	MCH2	MCH2
Résultat de la dernière année de l'entité	- CHF 335'922 (2018) sur un total de charges de CHF 4'087'628	+ CHF 498'066 (2018) sur un total de charges de CHF 63'589'597	- CHF 9'901 (2018) sur un total de charges de CHF 7'320'155	-CHF 79'598 (2018) sur un total de charges de CHF 1'069'859	CHF 0 les surplus/manques de contributions versées sont restitués/versés
Total du bilan de la dernière année de l'entité	5 794 618 F (2018) dont 1 410 402 F de capital propre	CHF 43'557'462 (2018) dont CHF 10'825'602 de capital propre	CHF 1'091'377 (2018) dont CHF 1'024'871 de capital propre	CHF 4'097'596 (2018) dont CHF 4'079'904 de capital propre	CHF 96'658

## 12. TABLEAU DES GARANTIES ET DES ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

	1 ) Cautionn. Fondation pour le logement
Nom de l'entité bénéficiaire	Fondation de la commune de Jussy pour le logement
Propriétaires (les +) importants de cette unité	Commune de Jussy
Typologie du rapport juridique	Cautionnement
Flux financiers de l'année (commune/entité)	<b>Secrétariat CHF 18'913</b> <b>Intérêts s/prêts CHF 2'500</b> <b>Remboursement d'un prêt de CHF 400'000</b>
Prestations couvertes par la garantie	Emprunt sur l'immeuble Village n°6.
Montant de la garantie au 31.12.2019	<b>CHF 2'955'000.00</b>
Date du vote du CM approuvant la garantie	15.03.10
Risque (situation actuelle, taux couverture, ..)	Fonds propres au 31.12.2018 de plus de 23 millions. Résultats annuels moyen supérieurs à CHF 150 000.-. Risque estimé : très faible.

### 1) Cautionnement Fondation pour le logement :

Dans le cadre du renouvellement par la Fondation d'un emprunt de CHF 3 millions échu en 2008, la Commune a accordé, par délibération du 1er septembre 2008, un cautionnement à la Banque Raiffeisen de CHF 3'300'000.-. Durant l'exercice 2009, un cautionnement de CHF 1'292'500.- à la Banque Raiffeisen a été accordé par la Commune par délibération du 8 juin 2009 et avalisé par le Conseil d'Etat selon l'arrêté du 22 juillet 2009. Durant l'exercice 2011, un nouveau cautionnement de CHF 12'000'000.- à la Banque Cantonale de Genève a été accordé par la Commune par délibération du 27 juin 2011 et avalisé par le Conseil d'Etat selon l'arrêté du 5 septembre 2011. Compte tenu des amortissements effectués dans le temps par la Fondation, ce cautionnement exigé a été réduit de CHF 300'000.-. Compte tenu de ce qui précède, le cautionnement se montait au 31.12.2015 à CHF 17'832'500.-. Suite à la création de nouvelles cédules hypothécaires, le cautionnement en faveur de la Fondation ne se monte plus qu'à CHF 2'955'000.-.

13. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Type de biens	Cat. patrim. PA / PF	Libellé compte	Date d'élab. CM	Durée Amort.	Solde au 31.12.2018	Dépenses 2019	Recettes 2019	Correction Dépréciation (-) Revalorisation	Amort. planifiés 2019	Amort. Compl. 2019	Solde au 31.12.2019	Valeur acquisition	Amort. planifiés cumulés	Amort. compl. cumulés	Valeur résiduelle
Parcelle	PA	Parcelle 345 – Les Champs du Loup / Les Communes (triangle Moliette)			1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00		1,00
Parcelle	PA	Parcelle 784 – Les Champs du Stand / Les Echenaz / Les Prés Seigneur (Stand de tir)			1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00		1,00
Parcelle	PA	Parcelle 418 – Puit de Monnlaz			1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00		1,00
Parcelle	PA	Parcelle 53 - La Loure / Les Pauses Basses (Mairie, salle communale, parking)			1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00		1,00
Objet	PA	Rte de Jussy 312 - rénovation bâtiment mairie	19.04.10	30-E	2'300'000,00	0,00	0,00	0,00	100'000,00	0,00	2'200'000,00	3'141'033,21	800'000,00	141'033,21	2'200'000,00
Objet	PA	Rte de Jussy 312 - Extension salle communale	03.06.02	30-T	479'000,00	0,00	0,00	0,00	84'500,00	310'000,00	84'500,00	2'608'085,13	1'959'973,98	563'611,15	84'500,00
Objet	PA	Rte de Jussy 312 - panneaux photovoltaïques	04.06.18	10-T	29'755,30	128'697,40	0,00	0,00	13'039,90	0,00	145'412,80	158'452,70	13'039,90	0,00	145'412,80
Parcelle	PA	Parcelle 993 - Ch. de la Laiterie + bâtiment 778			1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00		1,00
Parcelle	PA	Ancienne laiterie Lullier / parc 483 bât.569			1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00		1,00
Objet	PA	Hangar des pompiers CASERNE(bât. 330 / parc.53)			1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00		1,00
Parcelle	PA	Parcelle 45 - La Loure / Les Champs Barbaz (ancien abattoir)			1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00		1,00
Objet	PA	Rénovation appartement Les Bellians 1er étage	13.11.17		151'854,25	0,00	0,00	0,00	7'592,71	7'650,00	136'611,54	151'854,25	7'592,71	7'650,00	136'611,54
Parcelle	PA	Parcelle 770 - La Loure / Les Chèvres : école et centre sportif Les Bellians	02.05.85	25-T	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00		1,00
Objet	PA	Transformation ancienne école (bât. 1068 parc.770)	19.04.10	30-T	486'750,00	0,00	0,00	0,00	45'247,75	398'250,00	43'252,25	1'357'432,45	738'930,20	575'250,00	43'252,25
Parcelle	PA	Parcelle 391 Les Meurets			1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00		1,00
Parcelle	PA	Parcelle 833 - Champ Bomet / Les Cherpinets : ch des Etolles			1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00		1,00
Objet	PA	Route de Jussy, zone 30	11.05.15	20-E	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Objet	PA	Parking communal rte de Juvigny	09.03.15	20-T	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00		1,00
Objet	PA	Mise sous-terrain ligne élect.			1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00		1,00
Objet	PA	Mise sous terre ligne aérienne	07.02.11	20-T	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00		1,00
Objet	PA	Mise sous terrr lignes aériennes Monnlaz			205'967,50	1'656'573,90	0,00	0,00	80'500,00	0,00	1'782'041,40	1'862'541,40	80'500,00		1'782'041,40
Objet	PA	Collecteurs du village		15-T	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00		1,00
Objet	PA	Abattoirs			1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00		1,00
Parcelle	PA	Parcelle 10084, Micheli			1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00		1,00
Parcelle	PA	Parcelle 124, cimetière			1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00		1,00
Objet	PA	Columbarium	18.04.05	10-T	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00		1,00
Parcelle	PA	Parcelle 618 Les Devants			1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00		1,00
Parcelle	PA	Parcelle 669 Les Arbousets / Les Gresevaux	06.03.95		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Parcelle	PA	Parcelle 670 Les Gresevaux	02.10.95		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Parcelle	PA	Parcelle 243 Les Devants / Les Grossins : ch. Des Tattes			1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00		1,00
Parcelle	PA	Parcelle 673 Les Arbousets / Les Gresevaux			1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00		1,00
Parcelle	PA	Parc. 134, anc.Chapelle, rte de Jussy 336 (atelier commercial)	10.12.12	30-E	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>					<b>3'653'349,05</b>	<b>1'785'271,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>330'880,36</b>		<b>4'391'839,99</b>	<b>9'279'420,14</b>	<b>3'600'036,79</b>	<b>1'287'544,36</b>	<b>4'391'838,99</b>
FIDU	PA	Attribution FIDU 2017	05.12.16		65'443,00	0,00	0,00	0,00	2'256,67	0,00	63'186,33				
FIDU	PA	Attribution FIDU 2018	13.11.17		87'400,00	0,00	0,00	0,00	2'913,33	0,00	84'486,67				
FIDU	PA	Attribution FIDU 2019	12.11.18			74'100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74'100,00				
<b>TOTAL SUBVENTION D'INVESTISSEMENTS FIDU</b>					<b>152'843,00</b>	<b>74'100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5'170,00</b>		<b>221'773,00</b>				
Bâtiments	PF	Copropriété rte de Jussy 316 (parc. 29/785)	14.04.14		1'547'000,00	-	-	-	-	-	1'547'000,00				
Bâtiments	PF	Rénovation Auberge La Couronne et appart. 1er étage	04.12.17		65'401,25	81'863,50	0,00	0,00	0,00	0,00	147'264,75				
Bâtiments	PF	Rte de Jussy 336 (parc. N°29/134)	10.12.12		2'097'000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2'097'000,00				
Bâtiments	PF	Rte de Jussy 340 (parc. N°29/136)	11.11.13		1'109'000,00	-	-	-	-	-	1'109'000,00				
Parcelle	PF	Parc. 10872, rte Lullier 24-26			48'000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48'000,00				
Parcelle	PF	Parcelle 1323 chamboton renaturisé - rte de Juvigny			75'400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75'400,00				
Parcelle	PF	Parcelle 121 Jussy parking (rte de Juvigny)			1'131'000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1'131'000,00				
Parcelle	PF	Parcelle 473 Les Hutins (Siounet)			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
Parcelle	PF	Parcelle 344 Les Champs du Loup / Les Communes			41'000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41'000,00				
Parcelle	PF	Parcelle 425 ch. Gresevaux			77'400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77'400,00				
Parcelle	PF	Parcelle 488 ch. Pauses Basses			96'200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96'200,00				
Parcelle	PF	Parcelle 424 ch. Gresevaux	06.09.93		42'500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42'500,00				
Parcelle	PF	Parcelle 1260 Bois de la Salle / Les Devants / Les Esserts	06.02.17		72'000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72'000,00				
Bâtiments	PF	Parcelle 423 ch. Gresevaux			42'700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42'700,00				
Parcelle	PF	Parc. 52B, Terrain 4 BProt ex Pinget, Rte de Jussy 312	13.10.14		0,00	806'000,00	-	-	-	-	806'000,00				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE FINANCIER</b>					<b>6'444'601,25</b>	<b>887'863,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>7'332'464,75</b>				

## **14. EXPLICATIONS SUR LES CREDITS D'ENGAGEMENT OUVERTS DEPUIS PLUS DE CINQ ANS ET NON ENCORE CLÔTURES**

Au 31.12.2019, il n'existe aucun crédit d'engagement ouvert depuis plus de cinq ans et non encore clôturés.

## 15. INDICATIONS SUPPLEMENTAIRES

Ce chapitre vise à fournir des indications supplémentaires permettant d'apprécier l'état de la fortune, des finances et des revenus et les risques financiers.

### A. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Conseil exécutif avec la collaboration du Secrétaire général est responsable des stratégies financières appliquées.

Dans le cadre de ses activités, la commune peut être exposée à des risques financiers de plusieurs natures, notamment :

- au risque de marché (risque de taux d'intérêt)
- au risque de crédit (risque de contrepartie)
- au risque de liquidités.

La gestion de ces risques a pour but d'en minimiser les conséquences négatives éventuelles sur les finances communales.

La Commune ne recourt pas aux instruments financiers dérivés pour minimiser l'impact potentiel de ces différents risques.

#### i. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie (un tiers) ne remplisse pas ses engagements. La Commune considère qu'elle n'est pas exposée à un fort risque de crédit dans la mesure où :

- ses disponibilités sont déposées auprès de plusieurs établissements suisses à Genève
- ses créances fiscales sont gérées par l'AFC qui dispose d'un service du contentieux. Par ailleurs, en fonction des provisions comptabilisées, le risque de perte devrait être couvert.
- ses autres créances commerciales sont réparties sur un large éventail de clients dont le risque fait l'objet d'un suivi régulier et sont constituées uniquement par les locations de salles ou des facturations des restaurants scolaires (montants peu significatifs).

#### ii. Risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsque la Commune rencontre des difficultés à se financer ou à respecter les engagements contractuels liés à ses passifs financiers.

La commune perçoit des acomptes mensuels de l'Etat de Genève au titre d'avance sur les encaissements de créances fiscales. Ces acomptes sont calculés sur la base des prévisions fiscales de l'année. Ces dernières représentent la grande part du budget (env. 90 %). Le risque de liquidités insuffisantes pour faire face aux charges courantes est faible.

La Commune peut avoir recours pour financer ses investissements à des emprunts à moyen et long terme. Toutefois, les disponibilités sont actuellement suffisantes afin d'éviter l'emprunt. Par ailleurs, le plan financier quadriennal permet de gérer les liquidités et limiter le risque d'un manco de liquidités. Ce plan est actualisé régulièrement.

### **iii. Risque de taux d'intérêt**

Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la Commune considère qu'elle n'est que faiblement exposée au risque de taux d'intérêts dans la mesure où sa (faible) dette est contractée en taux fixes.

### **iv. Risque de change**

La Commune n'est pas exposée au risque de change dans la mesure où les transactions effectuées en devises autre que le franc suisse sont inexistantes.

## **B. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE**

Un système de contrôle interne a été introduit par la commune en 2018. Les six processus suivants ont été mis en place :

- Achats - fournisseurs
- Débiteurs
- Trésorerie
- Clôture
- Subventions
- Charges salariales

Ces processus ont été établis sur la base du "Guide du système de contrôle interne des communes genevoises" mandaté par l'ACG, en les adaptant aux risques et à l'activité de la commune.

Ils ont été mis en place afin de d'optimiser la qualité des prestations et la gestion communale mais aussi afin de minimiser les risques économiques et financiers inhérents à l'activité de la commune.

## **C. CONTRATS DE LEASING**

La commune n'a pas conclu de contrat de leasings.

## 16. RATIOS FINANCIERS

### Taux endettement net

	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat	-306.27%	-222.79%			
Définition	Le taux d'endettement net est la différence entre les capitaux de tiers et le patrimoine financier exprimée en pourcentage des revenus fiscaux.				
Objectif	Le taux d'endettement net indique quelle proportion des revenus fiscaux, respectivement combien de tranches annuelles seraient nécessaires afin de rembourser la dette nette.				
Baromètre	<div style="display: flex; justify-content: space-around; width: 100%;"> <span style="background-color: green; color: white; padding: 2px 5px;">&lt; 100%</span> <span style="background-color: orange; color: white; padding: 2px 5px;">100%-150%</span> <span style="background-color: red; color: white; padding: 2px 5px;">&gt; 150%</span> </div>				
Remarque	<i>La commune n'ayant pratiquement aucune dette, ce ratio n'est pas très intéressant. On peut dire que la commune peut recourir à l'endettement si nécessaire sans inquiétude.</i>				

### Degré d'autofinancement

	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat	499.42%	124.47%			
Définition	Le degré d'autofinancement est l'autofinancement exprimé en % de l'investissement net.				
Objectif	Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une commune peut financer par ses propres moyens. A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle. Le rouge symbolise une conjoncture de crise, le vert la haute conjoncture.				
Baromètre	<div style="display: flex; justify-content: space-around; width: 100%;"> <span style="background-color: red; color: white; padding: 2px 5px;">50%-80%</span> <span style="background-color: orange; color: white; padding: 2px 5px;">80%-100%</span> <span style="background-color: green; color: white; padding: 2px 5px;">&gt; 100%</span> </div>				
Remarque	<i>A Jussy, le % d'autofinancement est très élevé du fait que peu d'investissements ont été réalisés en 2019. Il y a donc une capacité importante de faire face à de nouveaux investissements en utilisant l'autofinancement. Le ratio de 2018 de 499.42% était avant retraitements MCH2 des actions BCGE.</i>				

### Part des charges d'intérêts nets

	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat	-0.01%	0.03%			
Définition	La part des charges d'intérêts est la différence entre les charges d'intérêts et les revenus des intérêts exprimée en pourcentage des revenus courants.				
Objectif	Cet indicateur exprime quelle proportion des revenus courants est affectée à la charge d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manoeuvre budgétaire est élevée.				
Baromètre	<div style="display: flex; justify-content: space-around; width: 100%;"> <span style="background-color: green; color: white; padding: 2px 5px;">0%-4%</span> <span style="background-color: orange; color: white; padding: 2px 5px;">4%-9%</span> <span style="background-color: red; color: white; padding: 2px 5px;">&gt; 9%</span> </div>				
Remarque	<i>Jusqu'au 30 juin, la commune prêtait plus qu'elle n'empruntait expliquant un intérêt net négatif. Le prêt ayant été remboursé intégralement par la Fondation, il subsiste l'emprunt auprès de la BCGE expliquant l'évolution du ratio.</i>				

### Dette brute par rapport aux revenus

	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat	8.56%	8.32%			
Définition	La dette brute par rapport aux revenus est l'endettement brut exprimé en pourcentage des revenus courants.				
Objectif	Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.				
Baromètre	<div style="display: flex; justify-content: space-around; width: 100%;"> <span style="background-color: green; color: white; padding: 2px 5px;">&lt; 50%</span> <span style="background-color: orange; color: white; padding: 2px 5px;">50%-100%</span> <span style="background-color: yellow; color: black; padding: 2px 5px;">100%-150%</span> <span style="background-color: orange; color: white; padding: 2px 5px;">150%-200%</span> <span style="background-color: red; color: white; padding: 2px 5px;">&gt; 200%</span> </div>				
Remarque	<i>L'endettement communal reste faible par rapport aux revenus dégagés.</i>				

## 16. RATIOS FINANCIERS

Proportion des investissements					
	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat	10.99%	28.47%			
Définition	La proportion des investissements correspond aux investissements bruts exprimés en pourcentage des charges totales consolidées.				
Objectif	La proportion des investissements renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité.				
Baromètre	< 10%	10%-20%	20%-30%	> 30%	
Remarque	Suite aux activités d'investissements durant l'exercice 2019, principalement l'enfouissement des lignes aériennes sur la route de Monniaz, financé par les réserves de liquidités. Le ratio s'est donc détérioré.				

Part du service de la dette					
	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat	3.47%	4.41%			
Définition	La part du service de la dette correspond au total des charges d'intérêts en chiffres nets et des amortissements ordinaires, exprimés en pourcentage des revenus courants.				
Objectif	Dans quelle mesure le service des intérêts et ses amortissements (=service de la dette) grèvent les revenus courants. Une proportion élevée démontre une marge de manoeuvre budgétaire qui s'amenuise.				
Baromètre	< 5%	5%-15%	> 15%		
Remarque	Etant donné que l'endettement est faible, les intérêts et amortissements ne grèvent que légèrement les revenus.				

Dette nette en francs par habitant					
	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat	-11'441.00	-12'181.02			
Définition	Ce ratio correspond à la dette nette (constituée des capitaux de tiers déduction faite du patrimoine financier) divisée par le nombre d'habitant.				
Objectif	Dans quelle mesure le service des intérêts et ses amortissements (=service de la dette) grèvent les revenus courants. Une proportion élevée démontre une marge de manoeuvre budgétaire qui s'amenuise.				
Baromètre	< 0	0-1'000	1'000-2'500	2'500-5'000	> 5'000
Remarque	Un résultat négatif signifie que le patrimoine financier est supérieur aux capitaux de tiers. Il traduit donc une valeur de patrimoine net par habitant et non une part de dette par habitant.				

Taux d'autofinancement					
	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat	33.21%	30.66%			
Définition	Ce ratio correspond à l'autofinancement exprimé en pourcentage des revenus courants.				
Objectif	Il indique quelle proportion de ses revenus la collectivité publique peut utiliser pour financer ses investissements.				
Baromètre	< 10%	10%-20%	> 20%		
Remarque	Le taux d'autofinancement reste élevé en raison des résultats élevés. Cela permet à la commune de limiter, dans une certaine mesure, ses besoins en financement externe.				

## 17. CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES

LISTE DES COMPTES 2F 2N		Budget 31.12.2019	Comptes 31.12.2019	%	Dépassement au 31.12.2019	Explications
<b>F01</b>	<b>CONSEIL MUNICIPAL ET EXECUTIF</b>					
30	CHARGES DE PERSONNEL	124'100.00	127'312.20	2.6%	-3'212.20	Pour l'essentiel, le dépassement budgétaire est dû aux cotisations patronales de la perte de gain maladie devenue obligatoire sur les indemnités de l'exécutif. La ligne budget n'avait pas été inscrite.
<b>F02</b>	<b>SERVICES GENERAUX</b>					
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	363'300.00	371'177.40	2.2%	-7'877.40	Dans la fonction 02, le dépassement du budget de la nature 31 est principalement dû aux travaux d'aménagement des bureaux de l'administration et de l'exécutif, ainsi que la rénovation du local du bancomat dû à l'explosion de ce dernier. Ce dépassement pour CHF 35'376 a été compensé en partie par le remboursement de l'assurance La Bâloise (CHF 16'062) et la participation aux travaux de la Raiffeisen (CHF 5'430). Ces dépenses avaient été annoncées au Conseil municipal du 4 février 2019. Le solde du dépassement budgétaire est compensé par des économies de dépenses sur d'autres postes de la fonction 31.
<b>F15</b>	<b>SERVICE DU FEU</b>					
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	91'900.00	180'556.01	96.5%	-88'656.01	La mise hors sol de 9 bouches à incendie dans le cadre des travaux d'enfouissement des lignes sur la route de Monniaz pour CHF 101'000 annoncé au Conseil municipal du 1er avril 2019. La différence avec le dépassement budgétaire est due à diverses économies de dépenses sur les autres comptes de la fonction 1500.
<b>F21</b>	<b>SCOLARITE OBLIGATOIRE</b>					
33	AMORTISSEMENTS	51'900.00	52'840.46	1.8%	-940.46	Différence induite par la mise en place du calcul automatique des amortissements (gestion BIM).
36	CHARGES DE TRANSFERT	154'106.00	178'174.00	15.6%	-24'068.00	Augmentation de la provision pour recapitalisation de la caisse de pension CPEG.
<b>F32</b>	<b>CULTURE, AUTRES</b>					
39	IMPUTATIONS INTERNES	-	450.00		-450.00	Refacturation du travail de l'équipe du service technique pour le démontage du théâtre en plein air.
<b>F54</b>	<b>FAMILLE ET JEUNESSE</b>					
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	8'600.00	23'470.33	172.9%	-14'870.33	Remplacement de longue durée d'une employée du jardin d'enfants pour CHF 14'300.- compensé partiellement par la perte de gain de la Bâloise pour CHF 11'775, comptabilisée en 0220.00.30010.00.
<b>F55</b>	<b>CHÔMAGE</b>					
36	CHARGES DE TRANSFERT	-	4'140.00		-4'140.00	Action 3 Chêne pour l'emploi dont la ligne budgétaire n'avait pas été prise en compte.
<b>F57</b>	<b>AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE</b>					
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	8'500.00	10'936.85	28.7%	-2'436.85	Contrat d'entretien suite à l'acquisition du défibrillateur de Sionnet.
36	CHARGES DE TRANSFERT	50'512.00	53'453.95	5.8%	-2'941.95	Dépassement du budget des subventions allouées aux associations à but social.

**17. CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES**

LISTE DES COMPTES 2F 2N		Budget 31.12.2019	Comptes 31.12.2019	%	Dépassement au 31.12.2019	Explications
<b>F61 CIRCULATION ROUTIÈRE</b>						
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	266'700.00	509'067.24	90.9%	-242'367.24	Réparations de candélabres endommagés pour CHF 12'622, installation de l'éclairage public avec détecteur pour CHF 156'068.—, arrêt TPG route de Lullier pour CHF 73'000. Tous ces éléments étaient imprévus au budget, par contre ils ont été recommandés par la commission Sécurité et Développement au Conseil municipal du 3 juin 2019. Concernant l'éclairage public avec détecteurs, étant donné que les travaux ont été terminés en 2019, l'entier de la charge a été comptabilisé sur l'exercice.
<b>F71 APPROVISIONNEMENT EN EAU</b>						
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	6'000.00	6'083.90	1.4%	-83.90	
<b>F72 TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>						
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	70'000.00	73'044.25	4.3%	-3'044.25	Réparation d'un collecteur au Petit-Lullier pour CHF 4'400.—.
<b>F76 LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT</b>		<				
36	CHARGES DE TRANSFERT	-	1'316.80		-1'316.80	Compensé par une facturation équivalente dans la nature 46310.
<b>F77 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</b>						
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	17'500.00	22'735.15	29.9%	-5'235.15	Potelets du cimetière pour CHF 4'954 non prévu au budget initialement.
<b>F91 IMPÔTS</b>						
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-	536'189.30		-536'189.30	Pertes s/créances fiscales pour CHF 13'189 et augmentation des provisions 1) sur l'estimé fiscal pour CHF 225'000 2) sur le reliquat pour CHF 298'000. Les provisions sont augmentées puisque la production PP et PM estimée est passée de CHF 7'351'742 en 2018 à CHF 9'228'951 en 2019.
36	CHARGES DE TRANSFERT	-	184'563.55		-184'563.55	Augmentation de la provision s/reliquat PP et PM pour CHF 21'000, frais de perception des centimes additionnels budgétés pour CHF 120'000 dans la fonction 0210.
<b>F96 ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE</b>						
34	CHARGES FINANCIÈRES	57'850.00	71'131.96	23.0%	-13'281.96	Rénovation studio, sinistre dégâts d'eau appartement 2 pièces pour CHF 15'323, problème d'humidité dans les locaux du 336 rte de Jussy pour CHF 8'849, remplacement lave-vaisselle au 340 rte de Jussy pour CHF 1'931, augmentation des frais de régie liés aux travaux réalisés soit un dépassement total du budget de CHF 27'494 déduction faite des postes présentant des économies de charges pour CHF 14'212.
<b>TOTAL DES DEPASSEMENTS</b>		<b>1'270'968.00</b>	<b>2'406'643.35</b>		<b>-1'135'675.35</b>	



Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2019  
au Conseil municipal de la

**Commune de Jussy**

---

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la **Commune de Jussy**, comprenant le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2019 arrêté au 31 décembre 2019.

**Responsabilité des magistrats communaux**

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe aux magistrats communaux. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, les magistrats communaux sont responsables de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

**Responsabilité de l'organe de révision**

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



## Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2019 arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

## Rapport sur d'autres dispositions légales

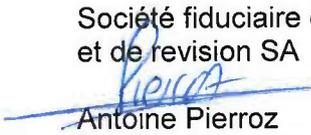
Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71 al 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la Norme d'audit suisse 890, nous devons nous prononcer sur l'existence d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels tel que défini par le Conseil administratif. Certains éléments du système de contrôle interne sont en cours de formalisation et seront finalisés et approuvés par le Conseil administratif. Nous avons ainsi constaté l'existence d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels pour les éléments déjà documentés.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 25 mai 2020

Société fiduciaire d'expertise  
et de révision SA

  
Antoine Pierroz  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

  
Andrew Helaconde  
Expert-réviseur agréé

### Annexes :

Comptes annuels comprenant :

- Bilan
- Compte de résultat
- Compte des investissements
- Tableau des flux de trésorerie
- Annexe